



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

N° 1627 /15/ANAC-TOGO/SP

Lomé, le 13 NOV 2015

Le Directeur Général

**À
Messieurs les Directeurs Généraux
d'Aviation Civile**

Messieurs les Directeurs Généraux et Chers collègues,

Le 7 août 2014, la **Déclaration de Lomé sur le Développement du Fret Aérien en Afrique** était adoptée.

Le 27 mars 2015, la **Déclaration d'Antananarivo sur le Développement Durable du Transport Aérien en Afrique** était à son tour adoptée.

Ces documents stratégiques (ci-joints) ont posé les jalons du développement durable du transport aérien sur le Continent, qu'il s'agisse du transport de passagers ou de fret. Comme vous vous en souvenez certainement, l'Éthiopie a proposé d'accueillir la **Seconde Réunion de l'OACI sur le Développement du Fret Aérien en Afrique**, à **Addis-Abeba**, durant l'été 2016.

En préparation des réunions de suivi, le Secrétariat de l'OACI a mis au point une plateforme électronique interactive, afin d'assister les États à mettre en œuvre les deux Déclarations. Cette plateforme est dénommée **Système de plan d'action pour les États en matière de transport aérien (SATAPS)**.

L'inscription à cette plateforme peut être effectuée au : <https://portal.icao.int/>.

Nous vous prions de désigner un point de contact principal et un point de contact suppléant, qui auront seuls accès au site sécurisé. Des instructions permettant d'accéder au site et de vous inscrire sur le site sécurisé de l'OACI si nécessaire sont jointes à ce message.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir relire les documents ci-joints et indiquer, pour chacun des domaines concernés, le degré de mise en œuvre des Déclarations par votre État. Merci également d'y ajouter tout document pertinent. Ces informations nous permettront :

- (i) De préparer au mieux les prochaines réunions, à commencer par celle de 2016, en coopération avec les Présidents des premières réunions en concentrant les efforts sur les domaines dans lesquels se font sentir les plus grands besoins d'assistance à la mise en œuvre ;

(ii) Sur le long terme, de bénéficier d'un mécanisme permanent de suivre et mettre en œuvre des plans d'actions dans le domaine de la réglementation économique du transport aérien.

Nous vous remercions de votre coopération et vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse sur le site internet d'ici le 15 décembre au plus tard.

Le Togo porte à votre aimable attention qu'il a déjà désigné les deux personnes pour les points de contact :

- 1- Monsieur PELENGUEI Magnouréwa, Directeur du transport aérien, point de contact principal et,
- 2- Madame MEDEZI Magnim, juriste à la Direction du transport aérien, point de contact suppléant.

Nous sommes évidemment à votre entière disposition pour répondre à toute question qu'appellerait de votre part la présente.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les directeurs généraux, les assurances de nos considérations distinguées.



LATTA Dokisime Gnama

Président de la réunion de Lomé (5-7 août 2014)

P.J.:

- Déclaration de Lomé (français et anglais)
- Déclaration d'Antananarivo (français et anglais)
- Instructions pour le site SATAPS

Copies:

- Président du Conseil de l'OACI
- SG OACI
- Directeur Régional de l'OACI
- Directeur transport aérien de l'OACI
- M. Frédéric MALAUD
- SG CAFAC
- DG ANAC MADAGASCAR